



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2008

PROCES VERBAL

N° 1171

L'an deux mil huit, le 22 du mois de mars, à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune du VESINET, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain-Marie FOY, Maire sortant conformément aux articles L. 2121.7, L. 2121.10, L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la réponse de Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (n° 23867 publié au Journal Officiel du 20 mars 1995 page 1541).

SOMMAIRE

Sous la présidence du doyen d'âge

1. Installation des membres élus à l'issue du scrutin du 16 mars 2008
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Élection du Maire

Sous la présidence de Monsieur le Maire

4. Détermination du nombre des Maires-Adjoints
5. Élection des Maires-Adjoints
6. Points divers d'organisation (conseil municipal du 2 avril 2008 etc.....)

Monsieur Lucien DESVAUX en sa qualité de doyen, assure la présidence de l'assemblée.
Monsieur Lucien DESVAUX procède à l'appel nominal des élus dans l'ordre du tableau :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

M. Michel POTIER
M. Claude CHATARD
Mme Josette HUBERT
M. Jacques DE MATTEIS
M. Robert VARESE
M. Roger Vlieghe
Mme Françoise de CUPPER
Mme Nadine LANG
Mme Annie TRITANT
M. Abel VINTRAUD
M. Jean-Pierre FIQUET
M. Pierre SOLAL
Mme Mary BEELAERTS
Mme Odile CHALEAT
M. Bernard CONTE
M. Georges MALIH
Mme Elisabeth LAGEZE
M. Michel LAFFITTE
Mme Raphaëlle KERSTEN
M. Philippe BASTARD de CRISNAY
Mme Pascaline CHARTIER
Mme Chantal GODEST
Mme Sandrine ROCHE
Mme Patricia LESCURE
M. Guillaume de CHAMBORANT
Mme Agnès ROSSET
Mme Isabelle MOREL
M. Eric CHARLET
M. Didier JONEMANN
Mme Marie-Aude GATTAZ
M. Lucien DESVAUX
M. André MICHEL
Mme Olivia AYME

1. INSTALLATION DES MEMBRES ELUS A L'ISSUE DU SCRUTIN DU 16 MARS 2008

Monsieur Lucien DESVAUX procède ensuite à la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 16 mars 2008.

Inscrits :	12 092
Votants :	7 086
Participation :	58,60 %
Bulletins blancs et nuls :	136
Suffrages exprimés :	6 950

Ont obtenu :

- la liste "Rassemblement pour le Vésinet" 3 868 voix soit : 55,65 % et 26 élus.
- la liste "Union pour l'Avenir" 1 892 voix soit : 27,22 % et 4 élus.
- la liste "Le Vésinet Solidaire et Durable" 1 190 voix soit : 17,12 % et 3 élus.

Monsieur Lucien DESVAUX déclare en conséquence installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Lucien DESVAUX invite ensuite les conseillers à se prononcer à main levée sur la candidature de Madame ROSSET, en tant que secrétaire de séance, l'usage étant de proposer à cette fonction le plus jeune conseiller.

Madame ROSSET qui accepte, est désignée comme secrétaire de séance.

Intervention de M. DEVAUX

« Je vais peut-être vous imposer un petit laïus de ma part. Je vais vous dire quelques mots. J'essaierai de ne pas être trop long. J'irai au plus vite. Puisque c'est le jeu de l'âge qui me désigne aujourd'hui pour présider cette première séance de Conseil Municipal, je suis devant vous pour cela, uniquement à cause de l'âge. Je n'ai pas de caractéristiques particulières, mais j'ai l'âge. C'est donc un honneur pour moi, une fierté et un plaisir.

Un honneur, parce que je suis républicain et je crois fortement que représenter les citoyens au sein d'un Conseil Municipal exige de chacun de nous une certaine dignité morale. C'est un honneur que nous font les citoyens de nous donner leur confiance a priori.

Fierté, au sens de la joie, de la satisfaction qu'on peut ressentir aujourd'hui d'être élu, avec l'espérance de corriger une autre fierté, celle d'être conquérant, satisfaite d'elle-même, en un mot celle qui exprime sa supériorité sur les autres et que le mandat précédent a malheureusement parfaitement exprimée.

Plaisir, celui tout particulièrement d'être vivant, puisque je suis votre doyen et que je suis encore là. Donc, c'est un plaisir. Mais aussi, je crois, celui de se sentir encore apte à partager avec vous,

à sentir, à juger, à apprécier des situations, à participer éventuellement à l'élaboration de décisions.

La municipalité du Vésinet vient de vivre un « crash » : son ex-majorité a été défaite dans son ensemble par un véritable « Tsunami » et, seules, trois personnes de l'ancien régime s'en sortent, mais elles avaient pris la chaloupe avant le naufrage. Le fait que se soit seulement des femmes peut nous poser question. J'ai été tenté de la poser à certaines personnes et je l'ai posée dans un groupe d'amis. J'ai eu la réponse majoritairement : elles ont plus le sens des réalités, elles ont plus de courage, elles ont plus d'intuition ou, tout simplement, elles parlent plus avec tous les collègues, contrairement aux hommes. Autrement dit, c'était ma fête. C'est un débat sûrement intéressant, mais je n'ai pas l'intention de répondre ce matin à cette question pour l'instant.

Puisque la présidence de ce Conseil me donne droit à la parole, le temps qui, habituellement pour les conseillers municipaux, était limité à trois minutes, je peux parler comme j'ai envie de parler. Si vous en avez assez, je sentirai que vous êtes fatigués.

J'aborderai des sujets typiquement vésigondins et je vous propose de faire un peu d'histoire pour tenter d'expliquer justement la situation relativement délétère à laquelle nous étions arrivés en fin de mandat.

Après l'incendie de l'ancienne patinoire, un projet de patinoire provisoire avait vu le jour avec un double objectif dans l'esprit de ceux qui avaient participé à l'élaboration de ce projet : redonner de la glace aux jeunes pour qu'ils puissent patiner et récupérer aussi l'argent de l'assurance. Ce premier projet fut abandonné. Avec l'idée d'une nouvelle patinoire, se développa l'idée d'un complexe avec ajout de la MJC, avec ajout de la Bibliothèque, avec ajout de la Médiathèque. Sous des pressions diverses, le projet du boulevard Carnot fut abandonné. Il fut même envisagé à une époque de vendre l'actuelle MJC. Sur ces bases, un cahier des charges fut établi à partir duquel un concours d'architectes fut lancé. C'est le cabinet CHASLIN qui emporta le concours dans des conditions discutables qui ont conduit la justice à l'opposition actuelle que vous connaissez tous, avec toutes les conséquences. L'idée d'un référendum, à l'époque, fut lancée. Mais, l'idée, elle-même, fut relativement vite balayée.

Dès le départ, ce projet souleva des contestations de principe pour les opposants sur le fond, mais, très vite, sur la méthode de travail du cabinet contractant, et, cela, même pour les personnes favorables au projet. Je suis allé fouiller un peu dans mes dossiers passés, et j'ai relu pour vous la lettre d'un collègue très impliqué dans ce projet et encore favorable au projet avec l'ensemble de la liste qu'il conduisait récemment pendant la campagne électorale. Il écrivait à l'ensemble du Conseil sa déception concernant les méthodes de travail dudit cabinet choisi, le côté excessif de sa programmation, la gestion à coup d'expédients et la menace d'un manque de vue d'ensemble et de réalisme. Ce collègue est resté fidèle malgré tout au projet jusqu'à la fin, mais avec sa déception. Les vrais opposants ont maintenu leur discours sans être écoutés. Il s'était créé une équipe totalement fermée au dialogue et à l'analyse du réel concernant le sujet. Le pouvoir municipal, normalement impartial, n'était plus l'arbitre entre les pourvoyeurs de sens. Il devenait le grand prêtre du dogme « Projet Place du Marché ». Les servants du dogme ont voulu imposer leur hégémonie. Il fallait, pour eux, disqualifier tout penseur apte à apporter un autre sens à ce projet. Progressivement, la pratique du mensonge, du non-dit, de l'information tronquée ou en rétention, est devenue une pratique courante. Je me souviens avoir déclenché une grosse colère de certains membres de la majorité, parce que j'avais dit que nous étions pris pour des « gogos ». J'avais une raison. Nous avons vécu la Commission d'appels d'offres avec un collègue, ici présent à ma droite, et nous étions obligés en Conseil d'écouter un discours qui n'avait rien à voir avec ce que nous savions et dont nous ne pouvions parler, parce qu'on nous donnait l'argument

du secret de la Commission. Nous avons donc un choix : perdre notre sens de la citoyenneté ou prendre le risque de mettre en colère les servants du dogme. Nous avons choisi le risque de la colère, parce que nous refusions d'être des pions. Parallèlement, nous informions aussi le Préfet, ce qui nous a d'ailleurs été reproché.

Chers collègues, vous pardonneriez la comparaison que je suis en train de faire, mais nous étions entrés insensiblement dans un conflit communautaire sur le plan du pays de l'ensemble de la commune. La commune se partageait en deux : d'un côté, vous aviez les croyants dans le dogme du projet, et, de l'autre, vous aviez les infidèles qui ne pouvaient être que des « idiots » ou des « imbéciles », expressions souvent utilisées.

Sur le plan du Conseil, les servants du dogme organisaient leur discours et leur stratégie pour éliminer toute démarche de citoyenneté. C'est l'époque où l'on expliquait que les opposants ne comprenaient rien et n'avaient pas le contact avec la population. Ils étaient des blocages au développement du lien social et se voyaient catalogués par les servants d'anti-jeunes, d'anti-sports, d'anti-modernités. Le groupe des dogmatiques suivait sa stratégie. Une saisine du Conseil était lancée et jugée sans valeur représentative. Le POS faisait l'objet de remarques à prendre en compte et elles étaient des remarques des seuls mécontents, les autres ne s'exprimant pas. La justice condamnait ce projet, mais elle n'avait rien compris à l'intérêt général. D'ailleurs, les dogmatiques allaient lui expliquer. Le juge n'avait plus qu'à faire un tour sur la Place et lire les panneaux publicitaires, les grands panneaux à 30 000 €, qui vantaient les équipements à venir sur cette Place. Les grands prêtres du dogme vivaient dans leur communautarisme, remplis de leur certitude. Ils avaient oublié, quelque chose d'important, deux dates : le 9 et le 16 mars. Les anti-dogmes étaient présents dans la campagne électorale, mais c'est la population qui a rendu son verdict et qui, une fois de plus, a condamné, a prouvé que la pensée unique était mauvaise et a exprimé entre 80 et 90 % son désaccord avec les grands prêtres.

Cependant, l'ampleur du raz-de-marée mérite un approfondissement. Le bulletin de vote du citoyen a sans doute, même sûrement, mis fin à l'omniprésence de ceux qui prenaient plaisir à soliloquer, à se penser génial et plus fort que les autres. Il y a aujourd'hui rupture, mais c'est une rupture qui reste à consommer, car elle n'est pas, contrairement à ce que peuvent penser certains, politique. Elle est bien autant culturelle et psychologique. C'est tellement vrai, et vous m'excuserez pour ceux qui appartiennent à ce parti, que le grand parti qu'est l'UMP ne savait pas où trouver son point de chute pour y poser son étiquette dans cette campagne électorale.

Mes chers collègues, j'ai voulu faire un peu d'histoire parce qu'il me paraît important que ce qui vient de se passer serve de leçon pour l'avenir. Le référendum, en quelque sorte, a eu lieu et il donne raison à l'ex-opposition. Nous devons donc analyser ce qui s'est tricoté pratiquement en dehors de nous. Je m'adresse, en particulier, à celui dont le nom sortira tout à l'heure des urnes pour lui dire : « mon cher ami, tu prends une responsabilité importante dans cette commune au moment où un communautarisme rampant a créé une situation difficile que, en urgence, tu vas devoir gérer : soit le tricotage à finir, soit le détricotage du dossier « Place du Marché » sous ses aspects techniques, juridiques et financiers. Mais, tu ne pourras oublier dans cette urgence les habitants et les commerçants de ce quartier, plus fatigués que les autres de la situation. Tu auras en charge, également, un dossier lourd avec les terrains de l'Hôpital, ainsi que des dossiers d'apparence moins lourds, concernant le quotidien, et peut-être aussi importants et non moins marqués par cet effet communautaire. J'ai volontairement fait un exposé pour analyser une situation dans laquelle je te souhaite de ne pas retomber. Nous savons ne pas détenir la vérité, l'Homme ne détient jamais la vérité, mais le pouvoir peut quelque fois faire fusionner le vécu du moment avec une apparence de vérité. Je te souhaite donc et je te demande d'être vigilant pour

ramener la sérénité dans cette commune qui vient d'être fortement secouée. Mais, je demande aussi, aux nouveaux collègues, en tant qu'ancien, c'est ma réalité, et supposé un peu sage, c'est l'âge, d'apporter chacun à son niveau sa pierre à la construction de cette sérénité si fortement abîmée.

Je vous remercie de m'avoir subi avec courtoisie. Maintenant, on va essayer de changer le maire virtuel en personne réelle : on va procéder au vote ».

M. DESVAUX remercie les conseillers pour leurs applaudissements et indique les modalités de l'élection :

3. ELECTION DU MAIRE

Avant de procéder à l'élection du Maire, Monsieur Lucien DESVAUX donne lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L. 2122.4 : Le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Article L. 2122.7 : Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu ces articles du Code Général des Collectivités Territoriales et sous sa présidence, en tant que doyen d'âge du Conseil Municipal, Monsieur Lucien DESVAUX fait appel à candidatures à la fonction de maire du Vésinet.

M. Robert VARESE se porte candidat.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote pour désigner le Maire.

Le dépouillement du vote en présence de Mesdames BATTAZ et AYME – assesseurs - a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :33
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître :	7
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	26
- majorité absolue :	17

M. Robert VARESE a obtenu : 26 voix

Monsieur VARESE (26 voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire.

Monsieur VARESE, élu Maire, prend ensuite la présidence et s'adresse en ces termes au Conseil :

Intervention de M. le Maire

« Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers concitoyens, chers amis,

Bienvenue à ce premier conseil municipal du nouveau mandat.

Merci à tous ceux qui ont voté pour notre programme et pour notre équipe ; merci à toute l'équipe qui a œuvré à mes côtés depuis longtemps, merci aux associations qui ont également contribué.

Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance.

Quoi qu'il en soit, je serai le maire de tous les Vésigondins quels qu'ils soient, sans exclusive et sans préjugés, dans un esprit d'ouverture et de confiance. C'est une charge que je mènerai avec force et honneur en regard de la confiance que les électeurs m'accordent.

Maintenant place au travail. Il ne manque pas.

Ce travail, nous le ferons tous ensemble :

- avec les élus, tous les élus, quels qu'ils soient qui doivent apporter leur contribution sans s'en tenir à une simple assistance aux Conseils municipaux,
- avec tout le personnel :
 - de l'ensemble des services, y compris le CCAS, TOUS les services – dont j'ai déjà dit avoir pu apprécier pendant les 7 ans de mandat précédent la qualité, la disponibilité et la courtoisie,
- avec les associations sans oublier celles notamment qui travaillent dans le domaine de la solidarité nationale ou internationale
- également avec la société civile qui sera invitée à participer - dans des formes compatibles avec l'efficacité attendue - aux commissions et à des groupes de travail,
- sans oublier les autres corps extérieurs tels que les pompiers, volontaires ou professionnels, bien que ne faisant pas partie des effectifs de la mairie mais qu'on ne peut oublier ou encore la police nationale

L'objectif, mes chers amis, est de construire ensemble une prestation de service globale dont les Vésigondins puissent être fiers.

La tâche est rude ; disons en effet quelques mots du contexte :

CONTEXTE : parmi une kyrielle de paramètres, le contexte qui environne les communes est caractérisé par

- 1) La Violence, l'individualisme, la judiciarisation
- 2) Un environnement mondial financier incertain, dont les communes ne sont pas à l'abri
- 3) Une augmentation prévisible des taux d'intérêt,
- 4) Des dotations du gouvernement moins généreuses ; on le vérifie chaque année ;
- 5) Une envolée des coûts de fonctionnement (contrepartie évidente des investissements utiles voire indispensables qui ont été faits (cantines, stades, écoles, centres de loisirs, crèches, maisons de retraite etc...))
- 6) Un environnement gouvernemental et régional, à travers le Schéma Directeur de l'île de France (SDRIF) poussant à la densification de la construction (600 000 logements en 10 ans = 2 millions de personnes et 1 million de voitures en plus), conséquence plus ou moins directe de la démographie galopante de la planète et de l'évolution sociologique de nos sociétés ;
- 7) Un coût très élevé du logement (location ou achat) ;

- 8) Une circulation automobile proche de l'apoplexie
- 9) Un environnement climatique perturbé voire menaçant qui ne peut pousser qu'au développement durable.
- 10) Une augmentation délirante des textes législatifs

A côté de cela,

- Une population du Vésinet qui se rajeunit (> 50% à moins de 40 ans)
- Des écoles qui fonctionnent bien et un aboutissement (Lycée Alain) avec d'excellents résultats récurrents au baccalauréat
- Un environnement exceptionnel qu'il faut préserver
- Des moyens culturels importants :
 - Théâtre qui marche bien,
 - un cinéma attractif,
 - un conservatoire très performant,
 - une MJC avec beaucoup de dévouement malgré une infrastructure à reconstruire,
 - une USV qui fournit des champions d'envergure olympique
- Des aménagements sportifs de qualité dans l'ensemble ;
- Un milieu associatif très actif, varié, de qualité et que nous soutiendrons ;
- Des talents qui germent et que nous aiderons à se développer etc...
- Un commerce local qui se défend face à une concurrence impitoyable mais qu'il conviendra d'aider - sous une forme à définir - à se développer certes dans la limite des moyens d'une commune mais avec la volonté politique forte de s'en occuper. A ce titre, un conseiller municipal sera chargé de mission pour le développement économique, le commerce et l'artisanat rattaché à un maire adjoint avec des objectifs clairs.

Bref, des éléments très positifs qui nous font aborder ce mandat avec grande confiance et avec un enthousiasme fort sans lequel les choses de la vie n'ont pas de saveur, n'ont pas de goût et surtout sans lequel les choses, en ce bas monde, ne peuvent aboutir!

Mais j'ai laissé pour la fin le moyen essentiel : le personnel :

Je me rappelle ce PDG japonais qui me disait il y a longtemps : « Vous savez, mon usine à Tokyo a été rasée de la carte en 1945 sous les bombardements. Par chance, aucun de mes employés n'a été tué. Eh bien je puis vous dire que j'ai compris ce jour là que l'essentiel était bien que les talents et les compétences aient pu être préservés dans mon entreprise. J'avais tout ce qu'il fallait pour redémarrer ».

Ceci est vrai partout dans le monde, sous toutes les latitudes, dans tous les pays, quelle que soit l'organisation, l'entreprise ou la collectivité territoriale. C'est pourquoi j'accorderai – et toute mon équipe avec – la plus grande attention à ce qu'il y a de plus important : le personnel, à savoir :

- sa formation que nous allons accroître,
- ses conditions de travail que nous examinerons avec attention notamment à chaque investissement concernant l'aménagement de locaux,
- les possibilités de le rémunérer du mieux qu'il sera possible compte tenu des contraintes légales de la fonction publique
- bref son développement au sens large du terme.
- A cet égard, un maire adjoint dédié au personnel est institué.

Et il va de soi que j'espère - et même je suis sûr - que je peux compter sur une franche coopération et une énergie à la hauteur des défis que nous avons – tous ensemble - à relever.

Tant il est vrai que seuls nous ne pouvons rien faire.

Je rappellerai quelques uns de nos principes et nos 4 grands axes :

- Nous prendrons quand nécessaire l'avis des Vésigondins et en tiendrons compte ;
- Nous rendrons compte annuellement de l'usage des deniers publics au cours d'une réunion au théâtre et présenteront les perspectives pour les années à venir.

Et 4 grands axes :

- L'urbanisme avec le lancement du PLU et la réactivation de la ZPPAUP
- le développement durable que nous lancerons pour répondre au défi des prochaines décennies, enjeu mal mesuré jusqu'à présent où il y a pratiquement tout à faire
- la sécurité, souci important de nos sociétés que nous renforcerons
- la culture enfin avec l'élargissement de l'offre auprès des vésigondins sous des formes nouvelles

Sachez que l'accent mis sur ces 4 points ne nous fera pas oublier les autres secteurs de nos activités pour lesquels nous allons tous ensemble nous efforcer de maintenir et si possible d'améliorer les prestations. Qui n'avance pas recule, c'est bien connu.

Nos 2 chantiers prioritaires sont la place du marché et les terrains de l'hôpital :

Beaucoup a été dit. Notre cap a été fixé pendant la campagne ; notre volonté et nos objectifs ont été affichés ; les électeurs se sont prononcés clairement. Il nous reste à traduire dans les faits les axes que nous nous sommes donnés. Je puis dire que sans perdre de temps des premiers contacts ont été déjà pris.

Quelques éléments enfin concernant nos modes de fonctionnement :

- Nous allons mettre en place rapidement les délégations des conseillers en dehors des maires adjoints. Je souhaite que des postes de délégués soient pourvus dans les listes minoritaires.
- Nous allons procéder prochainement à l'établissement des commissions : il y en aura une bonne dizaine dans lesquelles les listes minoritaires auront évidemment leur place il va de soi que chaque membre du conseil municipal devra participer à 2 voire 3 commissions pour donner à ces commissions une assise sérieuse.
- Ces commissions se réuniront régulièrement y compris certaines telle celle du personnel qui ne doivent pas être simplement une réunion d'enregistrement de situations données. Il faudra faire vivre ce genre de réunions.
- Les commissions seront ouvertes à la société civile et également aux personnes non élues des listes présentes dans des conditions compatibles, je le répète, avec une efficacité indispensable (effectif non pléthorique par exemple, assiduité aux réunions...) Des propositions me sont déjà parvenues concernant certains aspects techniques ou encore sur les NTIC (Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication).
- Nous ouvrirons le conseil communautaire aux listes minoritaires ;
- Le Règlement Intérieur sera revu et, dans le cadre de la législation en vigueur, les supports d'informations générales seront ouverts aux listes minoritaires
- Je soumettrai enfin lors d'un prochain conseil municipal, une délibération portant sur l'initiative d'une allocation d'indemnité forfaitaire – certes modeste – allouée, en dehors des maires adjoints et des conseillers avec délégation, à tous les conseillers municipaux quels qu'ils

soient – en regard de ce qu’ils représentent et du travail que chacun a le devoir de fournir pour honorer la confiance que les électeurs ont mise en eux.

- Enfin, je vais dès la semaine prochaine faire le tour des services pour saluer le personnel et faire sa connaissance. De plus, Je vais convier :

- l’encadrement élargi à une première réunion de prise de contact
 - pour lui faire part - plus en détail que nous ne pouvons le faire aujourd’hui dans un discours de portée générale - des principes et modes de fonctionnement que je souhaite partager avec tous ;
 - pour échanger et répondre à toutes les questions imaginables rappelant qu’il n’y a jamais de mauvaise question, il n’y a que de mauvaises réponses.
 - Cette réunion aura lieu le mardi 1^{er} avril à 17h

- De plus, je vais convier la totalité du personnel et des élus à une réunion plénière au théâtre. Pour des raisons de disponibilité de la salle, cette réunion aura lieu le 16 avril à 18h suivi d’un cocktail qui permettra de poursuivre les échanges.

Pour terminer, je dirai simplement que je propose à tous une démocratie apaisée à travers une harmonie retrouvée dans toutes les relations avec nos concitoyens
Nous avons affirmé nos souhaits, défini nos projets, proposé nos ambitions, précisé nos objectifs, présenté notre vision.

Il reste à naviguer sur les flots de ce mandat à venir

Le philosophe Sénèque a écrit

"Il n'y a pas de vents favorables pour celui qui ne sait où il va" ;

En ce qui nous concerne, notre cap est fixé, le navire se lance avec confiance ; les vents nous seront favorables.

Je vous remercie.

Bonnes fêtes de Pâques.

J’invite maintenant chaque responsable des listes minoritaires, s’ils le souhaitent, à dire quelques mots à l’assistance »

* * *

Intervention de M. JONEMANN

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Maire, le 16 mars, vous avez été élu avec une majorité qui vous confère une légitimité certaine. Néanmoins, au-delà de cette légitimité, il existe une attente forte de la part des Vésigondins sur vos actions à venir. En tant que force d’opposition, nous sommes là pour vous rappeler vos engagements de campagne, pour faire respecter, défendre les intérêts de nos électeurs et nous assurer du respect d’une réelle transparence en matière de gestion municipale.

La campagne s’est concentrée sur le projet tant controversé de la rénovation de la Place du Marché. C’est donc tout naturellement sur ce dossier que nous entamerons notre intervention.

A la lecture de vos différents tracts et professions de foi, il nous semble tout d’abord important que vous nous précisiez quel est finalement votre projet. Il semblerait qu’entre le premier et le deuxième tour, vous ayez décidé de terminer les travaux de creusement de la patinoire, certes, pour y mettre d’autres aménagements, mais il s’agit d’un point de revirement crucial sur lequel nous souhaiterions avoir des précisions.

Par ailleurs, vous avez largement communiqué sur le coût des dédits en cas d'arrêt des travaux, estimant ceux-ci à deux millions d'euros. Au vue de l'accès illimité qui est désormais le votre des différents dossiers, pouvez-vous nous confirmer ce chiffre ?

Qu'avez-vous prévu concernant le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, créé à l'occasion de ce projet ? La construction de la patinoire n'étant plus envisagée, quelle est la position des différents membres quant à la dissolution de celui-ci ? La vocation de ce SIVU sera-t-elle de rechercher une solution intercommunale pour la réalisation d'une patinoire au sein de notre communauté ?

Plus urgent encore, vous devez savoir que le commerce de la Place du Marché et de ses abords, notamment rue Thiers, est très sévèrement menacé. Quelles mesures d'urgence avez-vous prévues pour faire face à ce drame ?

Bien sûr, nous n'envisageons cependant pas notre rôle uniquement comme celui d'une opposition critique et stérile. Nous entendons être force de propositions. C'est pourquoi, nous vous demandons dès aujourd'hui la création d'un Comité de pilotage qui aura pour but d'informer régulièrement les Vésigondins de l'évolution du chantier, de les faire participer activement pour éviter tout débordement lié au fait même d'une absence de débat au sein du Conseil Municipal et dans la population. Il pourrait être constitué de représentants des riverains, des associations parties prenantes du projet (USV sports de glace, MJC, VIC, utilisateurs de la Bibliothèque), de représentants des commerçants, des entreprises, des services techniques de la Ville, des élus de la majorité et de l'opposition. Nous sommes persuadés qu'une telle mesure permettrait d'assurer une meilleure gestion du dossier et une véritable réconciliation de la population autour de ce projet.

Par ailleurs, forts de nos convictions concernant les vertus de la gestion participative, nous souhaiterions généraliser ce mode de gestion pour les dossiers de grande ampleur. Un deuxième Comité de pilotage pourrait donc être créé dans le cadre de l'autre grand sujet brûlant pour la commune dans les prochaines semaines, c'est-à-dire le projet d'urbanisation des terrains de l'Hôpital. Là encore, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous préciser votre position et, d'abord, quelle date est prévue pour votre rendez-vous avec le Préfet ? Avez-vous l'intention de signer l'actuel projet de protocole avec l'Etat ? Dans aucun des documents dont j'ai eu connaissance vous ne précisez si vous cherchez l'acquisition des terrains par la commune. Quelles sont vos intentions sur ce point ?

Il nous semble également important que vous nous précisiez quelle est votre position sur les logements sociaux ? Vous envisagez un taux de logements sociaux concerté. De quoi s'agit-il ?

Toutes ces questions que nous nous posons sont là pour faire avancer les dossiers. Ce point m'amène à parler de la constitution prochaine des Commissions. Vous y avez déjà partiellement répondu. Dans le même état d'esprit d'ouverture et de dialogue, de la nécessité de déterminer des règles permettant à chacun d'exercer son rôle, nous souhaiterions que la représentation des Commissions soit élargie aux co-listés non élus de l'opposition. Vous l'avez proposé et accepté, nous en prenons acte. Une telle ouverture nous permettrait de travailler efficacement.

Nous attirons également votre attention sur un point qui peut sembler uniquement un détail pratique, mais qui est essentiel pour que chacun puisse participer : il s'agit des horaires des Commissions. Nous sommes certains que vous ne fermerez pas la porte à notre participation en fixant des horaires non-compatibles avec les exercices de nos activités professionnelles. On peut très bien, effectivement et vous le savez Monsieur le Maire, organiser des Commissions, comme on organise des Conseils Municipaux, après 20 h 00.

Nous avons également des demandes à formuler quant à l'information qui sera faite du résultat des travaux de ces Commissions. Il nous semble en effet essentiel de rétablir dans la commune, information et transparence pour tous les Vésigondins.

En guise de conclusion, nous vous souhaitons bonne chance. Bonne chance pour trouver des réponses aux attentes des Vésigondins, car la seule mission de cette assemblée est de travailler pour l'intérêt général et d'assurer, ainsi, le rayonnement du Vésinet.
Merci. »

Intervention M. MICHEL.

« Monsieur le Maire et mes chers collègues,

Une page de l'histoire de notre Ville a été écrite. Notre doyen vient d'en rappeler les éléments.

Une autre va s'ouvrir. Pour nous, il ne sert à rien de dire que le programme réaliste que nous vous proposons aurait été un atout fort pour bâtir cette ville du future pour tous, jeunes et anciens, favorisés et défavorisés, actifs et non-actifs. Point de regret, donc. Mais, une vigilance de chaque moment pour que la page que Robert VARESE et son équipe va écrire ne soit pas une forme différente, certes, mais de même nature que celle que nous a léguée Alain-Marie FOY.

Nous vous verrons aux actes et espérons que nos inquiétudes réelles seront vaines, que nos espoirs seront atteints dans l'intérêt de notre Ville.

Nous venons de vivre une campagne intense. Je dois dire « merci » à tous les acteurs de droite et de gauche. En effet, elle a permis de parler, d'échanger, de se rencontrer. Au-delà des mots un peu durs parfois, au-delà des espoirs, des déceptions, il y a eu des hommes et des femmes qui aiment notre ville. Ces débats étaient porteurs de notre avenir. Mais, ne considérez jamais comme inutile, Monsieur le Maire, ne perdez pas cette libération de la parole que nous venons de vivre : la réelle démocratie est là, à porter de main, même si les boîtes aux lettres étaient parfois un peu pleines. Dans ces débats, sont nés les programmes. Et dans tous ces programmes, il y a des idées à prendre. Ne vous enfermez pas dans le cercle de vos amis ! Et je ne doute pas que vous allez en avoir beaucoup ou alors, vous nous trouverez tous les trois sur votre route, comme nous l'avons été sur la route d'Alain-Marie FOY.

Je voudrais revenir sur votre belle victoire, indiscutable, mais qui ne fait que 56 % des votants. N'oubliez pas les 44 % qui n'ont pas voté pour vous ! N'oubliez jamais que les voix du RPV représentent 1/3 de la population et qu'il y a en plus 2/3 de la population qui manquent à l'appel, même si une grande partie n'a pas voté, elle vit au Vésinet. Je dis cela non pas pour amoindrir votre belle victoire, au contraire, elle est belle, mais pour vous mettre en garde, car on oublie facilement ceux qui n'en font pas partie : les plus nombreux.

Enfin, n'oubliez pas que le référendum sur la Place du Marché a obscurci la campagne des municipales, et les débats sur les politiques dont notre ville a besoin. Nous sommes en attente, certes, de la transparence et de l'ouverture dont vous avez fait état. Mais au-delà de cette attente, nous attendons une réelle politique sociale, dont vous n'avez pas prononcé le mot, d'une politique culturelle ouverte, d'une nouvelle politique scolaire, d'une véritable politique de l'économie locale, d'une politique de l'information objective, d'une programmation des équipements et des travaux pour maintenir la ville à niveau, d'un réel réseau de pistes pour rouler en vélo et, surtout, de logements pour ceux qui travaillent au Vésinet. Sur ce point fondamental, le programme de Madame MOREL et le notre était très voisin, par rapport aux logements sociaux.

Certains des acteurs de la politique de Monsieur FOY sont à vos côtés désormais. Nous verrons très vite, s'ils sont restés les mêmes avec la même politique. Si c'est le cas, ils auront droit aux mêmes réactions de notre part.

Je suis toujours prêt à faire confiance sur la capacité des hommes et des femmes à évoluer, à progresser. C'est pour cela que j'ai mal pris, entre les deux tours, l'humour de notre blogueur de service sur la gauche au Vésinet.

Je tiens ici à remercier mon équipe, qui est restée mesurée durant la campagne et qui a réuni des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des fonctionnaires, des mères de famille, des professions

libérales, des chercheurs et d'autres. Ces compétences ont été soutenues par les 14% du premier tour, les fidèles de la gauche, qui ont été rejoints par 3 % d'électeurs, sans nul doute issus de la droite. Notre message à ces 17 % sera défendu autour de cette table. Je me battrais avec mes deux collègues pour elles, car notre ville en a besoin.

Si l'équipe au pouvoir choisit de s'y référer, nous serons vigilants afin qu'elles ne soient pas dénaturées ou noyées dans d'autres actions que nous ne pourrions accepter. Vous déclariez Monsieur le Maire, en 2001, au Conseil Municipal, gérer une commune comme gérer une entreprise demande des compétences et de l'énergie. Cela demande en plus de faire confiance aux compétences de l'équipe, dans son entier, vous l'avez dit tout à l'heure. Vous disiez tout à l'heure avoir écouté les Vésigondins. C'est ce besoin en particulier que les électeurs à travers leurs suffrages ont exprimé avec force. Ne pas entendre les demandes d'ouverture et de participation serait une faute, disiez-vous aussi. Nous avons pris acte de votre propos. Nous attendons donc l'ouverture des Commissions aux non-élus de toutes les sensibilités, nous attendons l'entrée de l'opposition à la Communauté de Communes, dans les Syndicats intercommunaux, au Conseil d'Administration de l'ACAL, au jumelage, etc.

Soyez sûr, Monsieur le Maire, que nous y serons avec les valeurs que nous représentons, des acteurs lucides, clairvoyants et constructifs.

Même si demain, votre politique venaient à nous troubler, même si demain, nous désespérions de faire prendre en compte les valeurs sociales auxquelles on tient, permettez-moi de me référer, en terminant, pour donner le sens de notre action, à ce que disait Léon BLUM, dans son livre A l'échelle humaine et qu'il conclut ainsi : « car l'homme se trouble et se décourage, il n'a qu'à penser à l'humanité ». Et la gauche, au Vésinet, y pense toujours. »

4. DETERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

M. VARESE, Maire, rappelle qu'aux termes :

- de l'article L. 2122.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal,
- de l'article L. 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjointes au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le maximum pour le Vésinet est donc de neuf.

M. le Maire propose en conséquence la création de neuf postes d'Adjointes.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de M. VARESE, Maire,

VU l'article L. 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création de neuf postes d'Adjointes.

5. ELECTION DES ADJOINTS

M. VARESE, Maire rappelle qu'aux termes des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales, les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai suffisant pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle désigné à cet effet.

Monsieur le Maire propose les neuf noms suivants : Monsieur CHATARD, Madame de CUPPER, Monsieur VINTRAUD, Monsieur VLIEGHE, Madame LANG, Madame TRITANT, Madame HUBERT, Monsieur CONTE et Monsieur POTIER.

Monsieur le Maire demande si les listes minoritaires veulent faire acte de candidature. En l'absence de réponse, Monsieur le Maire procède au vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) : ...7
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :26
- e. Majorité absolue :17

	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Claude CHATARD	26	Vingt six

Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Claude CHATARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

	Nom	Prénom
1 ^{er} Adjoint	CHATARD	Claude
2 ^{ème} Adjoint	de CUPPER	Françoise
3 ^{ème} Adjoint	VINTRAUD	Abel
4 ^{ème} Adjoint	VLIEGHE	Roger
5 ^{ème} Adjoint	LANG	Nadine
6 ^{ème} Adjoint	TRITANT	Annie
7 ^{ème} Adjoint	HUBERT	Josette
8 ^{ème} Adjoint	CONTE	Bernard
9 ^{ème} Adjoint	POTIER	Michel

Monsieur le Maire procède maintenant à la remise de l'écharpe et de l'insigne à chacun des maires-adjoints.

- Monsieur CHATARD, Premier Maire-Adjoint, chargé de l'Équipement

Monsieur CHATARD est très heureux de recevoir ces insignes de Monsieur le Maire, après huit ans de cohabitation et de travail en commun. C'est une grande joie pour lui.

- Madame de CUPPER, Maire-Adjoint chargé de la Famille, de l'Enfance, du Logement et des Affaires Scolaires.

Madame de CUPPER remercie Monsieur le Maire pour cette confiance. Elle remercie également toutes les personnes présentes et celles qui n'ont pu venir aujourd'hui, de tous leurs témoignages d'affectueuse amitié et de soutien qu'elles ont témoignés pendant toute la campagne.

- Monsieur VINTRAUD, Maire-Adjoint chargé du Personnel, des nouvelles technologies d'information et de communication et des Sports. Pour les Sports, il y aura une délégation particulière assurée par Monsieur Jacques de MATTEIS.

Monsieur VINTRAUD remercie Monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui témoigne et que lui ont témoignée ses collègues en l'élisant. Il est parfaitement conscient de la charge qui lui échoie ; qu'elle implique des devoirs, mais également une notion de service très importante. Il pense y être préparé.

- Monsieur VLIEGHE, Maire-Adjoint chargé des Finances, du Juridique et de la Vie Economique.

Monsieur VLIEGHE remercie tous les Vésigondins qui l'ont élu. C'est une charge et il faudra y faire face de manière honorable et positive. Il remercie également Monsieur le Maire pour sa confiance. Il travaillera dans l'intérêt de la Ville du Vésinet en transparence, avec professionnalisme, esprit d'équipe, il y tient beaucoup, pour la gestion et un peu de prévisions aussi pour savoir où l'on va. Il sera ouvert à toutes les idées, d'où qu'elles viennent. Merci d'avance à tous pour votre aide.

- Madame LANG, Maire-Adjoint chargé de la Sécurité, de la Circulation et des Transports. C'est une lourde charge qui va certainement allée croissant dans les années à venir.

Madame LANG, en tant que « vestige de l'ancienne équipe », indique que, dans les 607 ans qu'avait évoqués Monsieur le blogueur, on saura démontrer que nous avons quand même toute notre énergie. Cette campagne municipale a été ardue, elle a été très riche. Par rapport à la

confiance que lui redonne Monsieur le Maire, car on lui a enlevé deux semaines avant le scrutin, cela a été un signe fort. Le fait aussi que son parti, l'UMP, ait cru marquer une différence, l'a beaucoup touché. Mais, maintenant, nous avons dit que nous passons sur une démocratie apaisée. Elle ira dans ce sens. Par rapport aux pistes cyclables ou aux itinéraires cyclables, il n'y a pas de grandes différences si ce n'est qu'il faut l'adapter au site du Vésinet. On l'a trouvera là, avec son énergie. Elle remercie encore tous les Vésigondins.

- Madame TRITANT, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales et de la Solidarité. Ce choix n'est pas neutre. Madame TRITANT est une personne de très grande volonté. Monsieur le Maire lui accorde une confiance totale sur ce sujet très important rapporté tout à l'heure dans diverses interventions. La solidarité est entre de bonnes mains.

Madame TRITANT remercie Monsieur le Maire. Elle est très émue. Avec l'aide du Conseil Municipal élu ce matin, avec tous les Vésigondins qui le souhaiteront, elle s'engage au service du Vésinet, au service de tous ceux qui traversent des difficultés dans leur vie. Elle le fera avec respect, avec rigueur, avec enthousiasme, avec gravité, mais toujours avec le sourire.

- Madame HUBERT, Maire-Adjoint chargé de la Culture et de la Vie Associative.

Madame HUBERT remercie Monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui témoigne. Elle est très heureuse de pouvoir appeler Robert, Monsieur le Maire. Elle a un énorme plaisir à le faire. Elle est prête à assumer ce domaine de responsabilité avec les personnes qui travailleront avec elle. Son objectif est de permettre à la majorité, au plus grand nombre des Vésigondins, qu'ils soient jeunes et moins jeunes, d'accéder à toutes les manifestations culturelles, artistiques, qui font preuve de curiosité, d'esprit d'ouverture, d'élargissement de l'horizon et qui donnent la finalement la liberté. La culture, c'est la liberté.

- Monsieur CONTE, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme.

Monsieur CONTE remercie tous les Vésigondins qui lui ont fait confiance. Il remercie également Monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui témoigne en lui donnant ce rôle à l'Urbanisme. Il a pris note des plus grands dossiers à traiter, que ce soit la conversion du Plan d'Occupation des Sols, qui date de 1992, en Plan Local de l'Urbanisme, la création de Zones de Protection du Patrimoine, Le Vésinet est une superbe commune qui convient d'être protégée au maximum, ce qui n'est pas toujours facile dans le monde actuel, et, peut-être à court terme, le dossier des terrains de l'Hôpital. Il s'engage auprès des membres du Conseil Municipal à donner le maximum de lui-même pour faire évoluer Le Vésinet dans un sens agréable à tous, avec l'ensemble des concitoyens.

- Monsieur POTIER, Maire-Adjoint chargé du Développement Durable. C'est un point clé pour la planète entière. Monsieur le Maire lui fait une très grande confiance dans cette lourde responsabilité. Il est très bien équipé pour cela, car sa modestie l'empêche de dire qu'il a travaillé vingt ans sur ce sujet. C'est donc une compétence pointue que nous mettons sur ce sujet capital pour l'avenir et les générations futures.

Monsieur POTIER remercie Monsieur le Maire de lui avoir confié cette tâche qui n'est sans doute pas une mince affaire, mais il tâchera de faire de son mieux pour faire profiter toute son équipe de son expérience pour préserver l'environnement exceptionnel du Vésinet et promouvoir au sein de la commune une politique de développement durable. Il a trouvé des idées excellentes

exprimées dans les programmes des listes minoritaires et il souhaite qu'elles puissent l'aider dans cette tâche ambitieuse.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe qui a été élue qui a toute sa confiance.

Avant de faire la photographie sur le perron de la mairie de la totalité du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle deux choses :

- le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 2 avril prochain
- la nécessité d'avoir les signatures du Maire, du doyen, du secrétaire et des assesseurs sur es divers procès verbaux.

Monsieur le Maire rappelle également que le Carnaval est le fixé au samedi 29 mars. Il invite tous les membres du Conseil Municipal, dans la mesure de leur possibilité, à participer à la première manifestation de ce mandat.

Monsieur le Maire souhaite de joyeuses fêtes de Pâques à tous.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 avril 2008

La séance est levée à 11 h 40